

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Ardouin

<https://www.cadre21.org/membres/2bc18035e9044227f30bbfd6>

Date d'obtention : 2023-11-23 16:24:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est un outil qui permet d'uniformiser nos interventions et nous guider lors des situations où des photos intimes ont été partagées. Nous sommes guidées au niveau de l'intervention avec le jeune concerné mais aussi le ou la personne fautive et l'entourage, notre collaboration avec la direction et les forces de l'ordre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

tout! je n'ai pas encore eu affaire avec ce genre de situation, ça me donne des bonnes bases parce que je n'aurais pas su par où commencer. L'importance d'expliquer aux jeunes qu'un processus judiciaire s'enclenche m'était inconnu. Préserver les preuves le plus rapidement possible aussi. Les parents font souvent des demandes pour qu'on intervienne à propos d'une situation qui se déroule sur les médias sociaux, c'est bien de savoir que la trousse sexto est claire au sujet de quand aller voir les policiers et quand intervenir avec les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La bienveillance et l'absence de jugement dans mon approche. Aussi l'importance de ne pas mettre des réponses dans la bouche de la personne en le questionnant. Il est facile de coller une étiquette aux jeunes dans les situations d'intimidation par exemple, il sera important de rester impartiale et d'agir en conscience du processus judiciaire qui aura lieu.